

grands yeux erraient distraits autour d'elle. Au moindre bruit elle tressaillait. La chute d'une branche, le friselis d'une feuille, lui causaient une émotion pénible, dont elle ne pouvait s'expliquer la cause. Evidemment il y avait quelque chose qui l'inquiétait, et Joseph ne savait qu'en penser ; son cœur à lui, bon et sensible, souffrait de la voir en cet état.

— Oh ! ma Léocadie, lui disait-il, en lui serrant la main, qu'as-tu ? dis moi ce qui cause ton agitation. Craindras-tu quelque chose avec moi, avec ton Joseph qui est là, à tes côtés, qui veille sur sa bien aimée ?

— Mais je n'ai rien moi ; je ne vois pas où tu prends que je suis agitée.

Et tout en assurant qu'elle était tranquille, elle jetait tremblante la vue de tous côtés.

— Ah ! Léocadie, je vois bien que quelque chose t'occupe, mais tu veux me le cacher ; tu crains de me le dire, je croyais que tu m'aimais plus que cela.

— Eh bien regarde, dit-elle, regarde le soleil ; vois-tu comme il est couvert d'une teinte rougeâtre ; c'est ça qui m'inquiète. Je n'aime pas à voir le soleil rouge, il me fait peur.

— Ah ! folle, laisse cette idée ; c'est un enfantillage ; voyons ne t'en occupe plus.

Et Léocadie, comme si elle eut eu honte de sa peur, s'était caché le visage dans ses deux mains. En ce moment ils entendirent derrière la tour comme des pas d'homme, dont le son vibra affreusement sur chacune des cordes de son âme. Joseph n'y fit point attention ; et Léocadie sembla ne pas le remarquer, pour ne lui causer aucune inquiétude. Cependant, comme s'il y eut eu quelque chose qui agissait là, dans son âme, dans son âme prévoyante de quelque malheur, elle se retourna vers Joseph.

— Viens, lui dit-elle, je veux partir d'ici, je ne suis pas à mon aise. Ah ! viens-t-en. — Et elle voulait l'entraîner avec elle.

— Avant de partir, entrons du moins un instant dans la tour, avait répondu Joseph.

Comme ils mettaient le pied sur le seuil de la porte, un nuage passa de couleur rouge sur le disque du soleil ; et une ombre, une ombre de mort se répandit sur le visage de Joseph. A cette vue, Léocadie tressaillit, et une larme roula brillante sur sa joue. Joseph l'essuya, sourit et se penchant sur le front de Léocadie il lui donna un baiser. Au même instant, et comme si ce baiser eut été le signal que le monstre attendait pour exécuter son crime, il se précipita rapide comme la foudre, sur ses deux victimes. Léocadie a reconnu l'étranger. Un couteau brille à sa main. Elle se rappelle le soleil de sang, jette un cri, pâlit, et tombe sans connaissance et sans vie, aux pieds de son assassin qui l'a frappée au cœur. Joseph s'est élancé sur lui. Il est sans arme, mais il veut venger Léocadie, ou bien expirer avec elle, avec elle qu'il aimait plus que la vie. Une lutte s'engage violente, l'étranger enlève Joseph dans ses bras nerveux, et le terrasse sous lui. Un genou sur sa poitrine, il le suit à la gorge. Le malheureux fit de vains efforts pour se débarrasser des serres de fer qui l'étranglaient. Ses yeux roulaient convulsivement dans leur orbite, ses nerfs se roidirent et tous ses membres se tordaient affreusement. L'assassin ne lâcha prise, qu'après que le râle creux de la mort l'eut assuré que sa vengeance était satisfaite.

Art. 6.—LE LOQUET.

Ayant fini sa lecture, il ploya avec soin ses feuilles à demi déchirées, et les enferma dans une boîte, d'où il tira une espèce de petit loquet. — Approchez, me dit-il ; voici des che-

veux de Léocadie. Elle portait ceci à son cou ; et ce que vous voyez au revers est de la propre main de Joseph.

On lisait cet acrostiche, au bas d'une miniature de Léocadie : —

Le Dieu qu'à Cythère on adore
En tes yeux fixa son séjour ;
Ornés de cils, mouillés encore,
C'est là que repose l'amour.
Vah ! qui peut égaler les charmes
De ces yeux qu'amour embellit,
Iris devant eux rend les armes
Et va se cacher du dépit.

Eh bien, me dit-il ensuite avec un air calme et un ton solennel " vous avez entendu : " Rappelez-vous de votre promesse ! "

Je m'éloignai rapidement de cet individu.

G. B.

Nous remercions notre ami pour la permission qu'il nous a donnée de republier, dans notre journal, la jolie nouvelle ci-dessus, qui lui fait tant honneur. Nous nous flattons qu'après nous avoir permis de publier l'essai de ses premières années, il voudra bien nous en adresser quelques autres. Un talent comme le sien mérite assurément d'être cultivé.

MŒURS JUDICIAIRES.

L'AVOCAT D'AUTREFOIS ET L'AVOCAT D'AUJOURD'HUI.

L'Avocat est le type le plus commun de l'orateur parlementaire.

Il y a l'avocat des Plaids civils, l'avocat des Cours d'assises et le procureur du roi, autre genre d'avocat, et enfin l'avocat à la Tribune.

Considéré sous ces trois aspects, nous avons tout l'Avocat.

Si l'on voulait assimiler aujourd'hui l'Eloquence judiciaire et l'Eloquence parlementaire, les termes mêmes de la comparaison manqueraient. Car rien n'existe plus de cette éloquence du Barreau qui avait jadis une forme, un caractère, une physionomie à soi. Mœurs, études, législation, hiérarchies, langage et jusqu'au goût du public, tout est changé.

La foule oisive et lettrée qui cherche les émotions scéniques et qui suit les célébrités, allait ouïr des plaids et des sermons, et hantait les théâtres, les palais et les églises, lorsque la Presse était esclave.

Mais depuis que le public a les émotions à la fois violentes et positives de la Tribune et de la Presse, il a déserté les églises, les théâtres et le barreau.

Si l'on va encore à l'Opéra, c'est pour voir les beaux pieds des danseuses, c'est pour entendre les souffles de Rossini, et uniquement parce que la perfectibilité indéfinie de nos mœurs n'a pas encore amené l'usage des roulades et des gambades sur la scène du Palais-Bourbon.

L'art de nourrir et engraisser les procès et de grossier des requêtes et écritures, a décliné de son antique splendeur. On gagne davantage à arranger des procès qu'à les plaider. L'avoué du temps présent est un juge de paix officieux qui concilie les parties, argent sur table.

Il fallait jadis des bibliothèques hautes de dix coudées pour loger convenablement le

Digeste et les Nouvelles, les Edits royaux et les Coutumes, avec leurs scholies et leurs dérivés. Grâce à Dieu, les voilà qui dorment tous, sans que personne y touche, dans leur respectable poussière !

Un in-folio de mille pages, garni à double renfort de ses fermoirs de cuivre, ne contenait qu'un seul traité sur les Substitutions ou sur la Garde noble. Aujourd'hui, un gros petit in-dix-huit enserme tous les Codes de l'empire français, à savoir le civil et le criminel, et le commercial et le militaire, et le correctionnel, et le rural, et le forestier, bien plus, avec notes et commentaires. Il n'y a pas d'étudiant qui, en allant au bal champêtre du Ranelagh ou de Romainville, ne puisse emporter dans sa poche toute la loi et les prophètes.

Et si je disais que le Code civil est encore trop épais de deux doigts ! Si je disais qu'on pourrait, sans dommage du surplus, en abattre des pans entiers, le quart peut-être ! On ne fait presque plus de testaments, encore moins de donations. Toutes les thèses sur la divisibilité et l'indivisibilité des Obligations, ne sont plus que des arguties d'école. On coupe une Succession en autant de parts égales qu'il y a d'héritiers. Chacun, pour son tiers ou son sixième, enterre son mort, pleure ou ne pleure pas, donne quittance, prend son lot et s'en va. Il n'est plus bruit de questions d'Etat, cette mine si féconde de scandale et d'éloquence ; et, en vérité, qui aurait intérêt à se greffer sur de grandes familles, depuis qu'il n'y a plus ni grandes familles, ni grandes fortunes, ni titres, ni privilèges héréditaires ? La chicane a été cernée de tous côtés par l'égalité.

Depuis aussi que l'on a mis la science à la portée de tout le monde, il y a tant de savants, qu'il n'y a plus de savants ; car on ne retient bien que ce qu'on apprend difficilement. Cujas, couché sur ses livres, usait de son genou le pavé de sa chambre. Pothier veillait les nuits, et se cloîtrait comme un chartreux, dans l'étude solitaire du droit. Aujourd'hui, nous ne rencontrerions peut-être pas un seul avocat qui sût rédiger une consultation, dresser une thèse, argumenter par argumentation, faire un livre. Un avocat est un homme aimable, qui a de charmantes manières, qui mène à grandes guides un élégant wiski, qui dompte un cheval fougueux, qui peigne ses moustaches, qui a bon feu, bonne compagnie et qui joue à la bouillotte.

Eh qui donc maintenant se résignerait à faire un seul jour de halte dans son village, dans son état, dans ses plaisirs, et dans son ambition ? On ne monte le premier degré de l'échelle que pour arriver au second qui conduit au troisième, et ainsi de suite. Le magistrat n'est pas fait pour juger comme un Dandin inamovible, mais pour avancer, se pousser, se hausser et se faire place tant qu'il y en aura. Il est inamovible de son titre, il ne l'est pas de sa personne, et arrièrè les autres !

Le substitut aspire à devenir juge d'audience, et quand il sera juge d'audience, juge d'instruction, et quand il sera juge d'instruction, vice-président au chef-lien, et quand il sera vice-président, président, et quand il sera président, conseiller à la Cour royale, et quand il sera conseiller, président de chambre, et quand il sera président de chambre, premier président, et quand il sera premier président, conseiller à la Cour de cassation, et quand il sera conseiller à la Cour de cassation, président de section, et quand il sera président de section, premier président, et quand il sera premier président, pair de France, et quand il sera pair de